

Priorités communes aux trois sections de l'OPAN

Protection et valorisation des sites Unesco et des sites et objets d'intérêt national et régional. Développer une stratégie à long terme pour la gestion dynamique et la conservation préventive du patrimoine archéologique cantonal, en particulier des archives documentaires et des 500'000 objets recueillis au cours des fouilles cantonales ou autoroutières A5.

Priorités de la section Conservation du patrimoine

Adaptation et enrichissement de la base de données sur le patrimoine bâti (RACN) suite aux fusions de communes et aux nouveaux inventaires. Soutien scientifique, technique et financier de la restauration d'objets particulièrement importants. Valorisation du patrimoine du canton par des publications et manifestations.

Complément pour le patrimoine des 19^e et 20^e s., en particulier horloger, des Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel.

Etudes d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale à poursuivre sur l'ensemble du canton.

Priorités de la section Archéologie

Reprise de la carte archéologique: inventaire numérisé du patrimoine enfoui.

Sondages, fouilles de sauvetage et interventions ciblées sur le terrain selon programmation.

Suivi et documentation des dégradations des sites lacustres.

Études et valorisation scientifiques des principaux sites explorés.

Prospections ciblées dans les Montagnes et les vallées : sondages en grottes et relevés de surface en plein air (occupations préhistoriques et voies de communication).

Priorités de la section Laténium, parc et musée d'archéologie

Consolider la notoriété du Laténium et de l'archéologie neuchâteloise.

Renouveler l'intérêt du public pour l'exposition permanente.

Préparer le développement des infrastructures commerciales et muséographiques, pour une intégration adéquate du Laténium dans la stratégie touristique régionale.

1. SECTION CONSERVATION DU PATRIMOINE

1.1. Généralités

Législation

La révision de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (ancienne LCPBC) a été achevée en 2017; celle-ci sera soumise au Grand Conseil.

Personnel

- 1 chef d'office et de section (100%)
- 1 architecte (60%)
- 1 technicien (100%)
- 1 archéologue médiéviste du bâti (80%)
- 2 historiennes des monuments (90%) et (70%)
- 1 historienne de l'art (40%)
- 1 technicienne en archéologie (70%)
- 1 secrétaire (80%)

1.2. Connaissance

Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier le château, la Collégiale, l'hôtel de ville, l'abbaye de Fontaine-André, la villa de Pury, la maison de la Favarge, un plafond peint provenant de la rue du Pommier 9, les thermes gallo-romains de Serrières à Neuchâtel ; l'ancienne église Saint-Martin et la maison Jeanneret à Cressier ; l'ancien manège, les bâtiments rue Léopold-Robert 73 et rue Fritz-Courvoisier 17 à La Chaux-de-Fonds ; le prieuré à Môtiers ; le Moulin du Col-des-Roches au Locle ; l'hôtel du Cerf et la chapelle du cimetière aux Ponts-de-Martel ; le château de Montmirail à Thielle-Wavre ; le moulin de la Borcarderie à Valangin.

Les collaborateurs de la section ont aussi été sollicités à de nombreuses reprises pour répondre à des questions d'élèves et d'étudiants, de journalistes, de spécialistes ou d'amateurs.

1.3. Protection

Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire

Le Conseil d'Etat a adopté trois arrêtés de mise sous protection pour les objets suivants :

La Chaux-de-Fonds : Numa-Droz 143, cinéma Scala à la rue de la Serre 52 ; **Valangin** : place de la Collégiale 3.

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de mise à l'inventaire, en application des directives de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir pouvant être reconnues dignes de protection:

La Sagne : La Queue de l'Ordon.

Permis de construire et plans d'aménagement

Les dossiers de permis de construire soumis à la section concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir. Les préavis concernent aussi les parcs éoliens, les plans de gestion des forêts et les voies historiques.

L'évolution du nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2014	2015	2016	2017
244	304	307	342

La section a achevé la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux ; des notices continueront d'être complétées au cours des prochaines années.

1.4. Conservation

Chantiers

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par la section. Celle-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations, de conseils techniques et historiques.

Plusieurs chantiers de restauration ou de réhabilitation se sont poursuivis ou ont été achevés cette année; ils ont concerné en particulier: temples de Buttes, de Saint-Aubin, de Corcelles, de La Sagne et des Bayards ; bâtiment sis Croix d'Or 9 à Hauterive ; bâtiment sis Les Varodes 97 à La Brévine ; bâtiment sis Doubs 32/Nord 49-51, anciens abattoirs, bâtiments sis Fritz-Courvoisier 17 et Nord 110, Maison blanche à La Chaux-de-Fonds ; église Saint-Maurice, fontaine et croix du Bourg et chapelle de Combes au Landeron ; Moulins du Col-des-Roches au Locle ; Collégiale, Abbaye de Fontaine-André, villa de Pury, Hôtel de Ville et bâtiment sis Jehanne-de-Hochberg 1 à Neuchâtel ; bâtiment sis Temple 8 et 10 à Peseux ; bâtiment sis place de la Collégiale 2 à Valangin et château de Montmirail à Thielle-Wavre.

Plusieurs chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années. La réduction des budgets des subventions cantonales et fédérales obligera sans nul doute au report de certains d'entre eux. Plusieurs projets de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications ou des manifestations seront poursuivis.

Subventions cantonales et fédérales

En 2017, 22 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 569'484 francs, et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 267'319 francs, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales versées en 2017 se sont élevées à 428'352 fr. 35. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 506'013 francs.

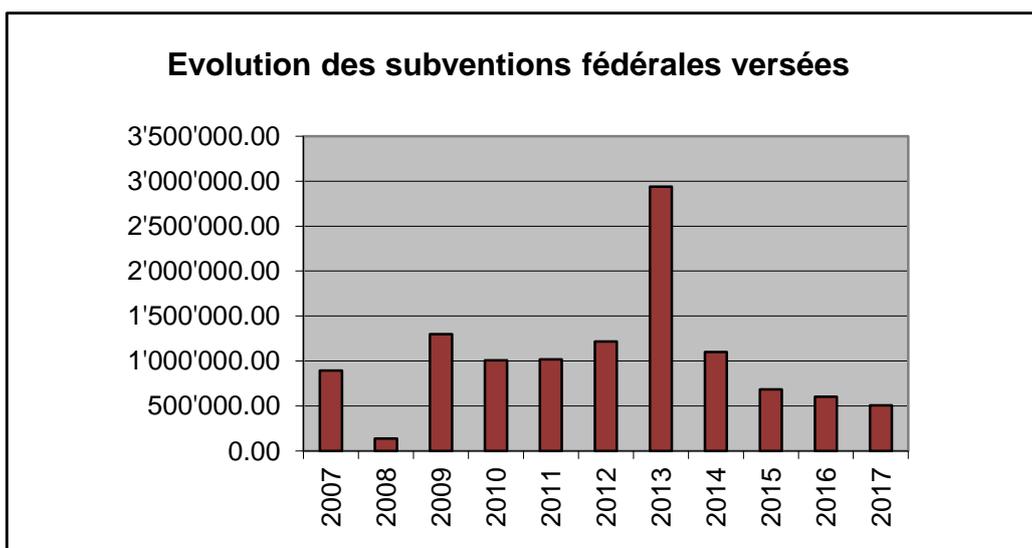
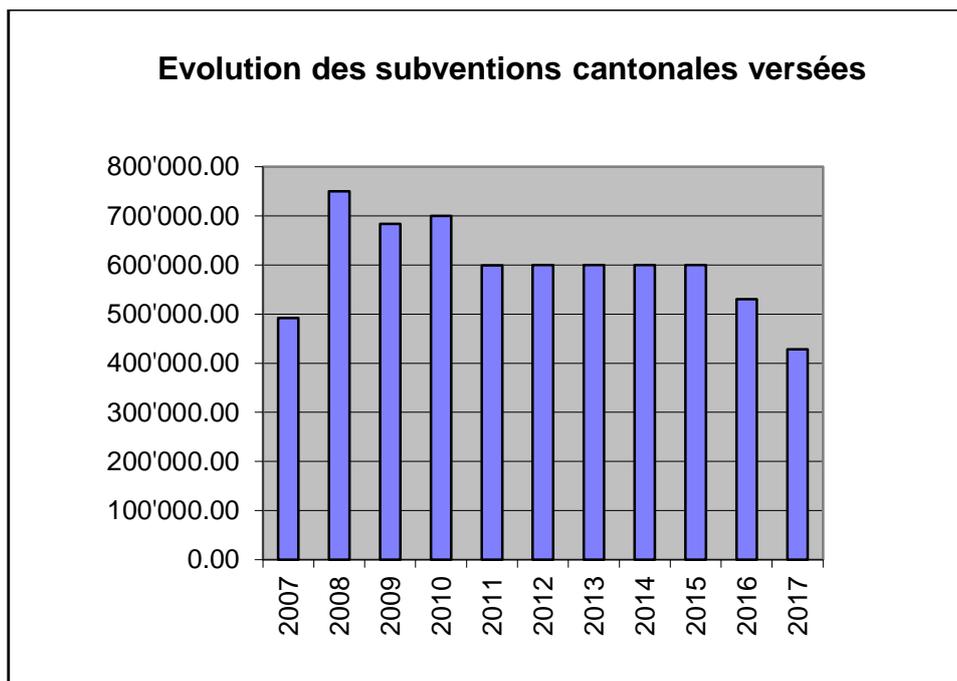
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier les engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Le montant des subventions cantonales sur le budget ordinaire à honorer pour des travaux en cours ou à venir s'élevait au 31 décembre 2017 à 350'345 francs.

La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2017 est la suivante:

Auvernier : Bâla 6, Grand-Rue 24 ; **Bevaix** : moulin ; **Boudry** : hôtel de la Truite ; **Buttes** : temple ; **Corcelles** : temple ; **Cressier** : ancienne église Saint-Martin, église catholique (tableau) ; **Fleurier** : place d'Armes 1 ; **Hauterive** : Croix d'Or 9 ; **La Brévine** : Les Varodes 97 ; **La Chaux-de-Fonds** : Numa-Droz 18, anciens abattoirs, Doubs 32/Nord 49-51, Fritz-Courvoisier 17, Tertre 2, Pouillerel 12, Nord 110, Paix 3 et 152, Serre 52, Progrès 2-4, Fleurs 22 ; **La Sagne** : temple, Crêt 98 ; **Le Landeron** : croix du Bourg et fontaines du Vaillant et de Saint-Maurice, église Saint-Maurice, chapelle de Combes, hôtel de ville ; **Le Locle** : moulins du Col-des-Roches, hangar à locomotives à la Côte des Billordes ; **Les Bayards** : temple ; **Les Verrières** : temple ; **Neuchâtel** : collégiale, hôtel de ville, fontaine de la Justice, villa de Pury, abbaye de Fontaine-André, Jehanne-de-Hochberg 1 ; **Peseux** : temple 8 et 10 ; **Rochefort** : ruines du château ; **Saint-Aubin** : temple ; **Valangin** : place de la Collégiale 2 ; **Thielle-Wavre** : château de Montmirail.

Subventions versées en 2017 par l'Office du patrimoine et de l'archéologie, Section Conservation du patrimoine			
Subventions aux communes	Subventions aux privés	Total	Subventions fédérales redistribuées
93'895.00	334'457.35	428'352.35	506'013.00
22%	78%	100%	100%

Rappelons que le Grand Conseil a octroyé le 26 mai 2015 une subvention cantonale de 2'095'000 francs pour les travaux de restauration intérieure de la Collégiale de Neuchâtel.



Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques

Les manifestations figurant au programme de la 24^e édition des Journées européennes du patrimoine ont attiré, les 9 et 10 septembre 2017, près de 3'400 visiteurs qui se sont exercés à la lecture des langages du pouvoir, de ses signes les plus discrets à ses manifestations les plus ostentatoires. Le public est ainsi sorti les yeux remplis d'étoiles de la Collégiale de Neuchâtel ; il a livré des menhirs au Laténium, il s'est initié à une justice d'un autre âge à Valangin et il a découvert un monde inhabituel pour une personne extérieure à la franc-maçonnerie. Les 14 sites ouverts cette année dans le canton ont proposé un véritable kaléidoscope de manifestations du pouvoir, tant matérielles qu'immatérielles, puisque le programme abordait également l'exploitation de la force hydraulique au Col-des-Roches, la frontière sur les bords du Doubs, la critique du pouvoir par Friedrich Dürrenmatt et le rôle diplomatique de la « pendule neuchâteloise » au Musée international de l'horlogerie.

A la demande de diverses associations et institutions, les collaborateurs de la section ont mené au cours de l'année plusieurs autres visites commentées, en particulier de la vieille ville, du site Suchard (Serrières), de la collégiale et du cloître, de l'observatoire, de l'ancienne brasserie Müller,

de l'Hôtel DuPeyrou à Neuchâtel, des Hôtel de Ville de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Landeron, de l'Hôtel des Six-Communes et du village à Môtiers, du château de Colombier, du château et de l'immeuble place de la Collégiale 3 à Valangin, du village de Peseux, de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu, etc.

Ils ont également donné plusieurs conférences et cours:

J. Bujard: cours sur l'archéologie du bâti au Laténium; cours sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence.

J. Bujard : conférences sur l'histoire de la villa de Pury lors de la réouverture au public du Musée d'Ethnographie à Neuchâtel.

J. Bujard : conférence sur le village de Boudry au Musée de l'Areuse à Boudry.

P. Jaggi : cours en maçonnerie ancienne au CPMB à Colombier.

Autres activités

Le conservateur a continué de siéger au comité de la Société d'histoire de l'art en Suisse, d'assurer la présidence du comité de rédaction de la Revue historique neuchâteloise. Il a continué d'enseigner l'archéologie du bâti au semestre d'automne 2017 à l'Université de Lausanne et des cours d'archéologie médiévale et post-médiévale à l'Université de Neuchâtel. Il a officié en tant que rapporteur à la soutenance d'une thèse de doctorat sur l'épistémologie de l'archéologie du bâti à l'Université de Neuchâtel. Il a également participé aux activités de différents comités, commissions et groupes de travail:

Les collaborateurs de la section ont participé à la révision de la Liste des traditions vivantes de Suisse concernant le patrimoine culturel immatériel du canton de Neuchâtel, à la valorisation de bâtiments patrimoniaux par la mise en ligne d'articles historiques sur Wikipedia ainsi que sur l'application Traverse dans le cadre du projet Interreg permettant la découverte des patrimoines franco-suisses. Ils ont mis sur pied un projet de médiation scolaire pour l'Année européenne du patrimoine 2018 et collaboré à l'expertise d'un mémoire en MAS sur l'architecture du 20^e siècle dans le canton de Neuchâtel. Ils ont également participé aux activités des comités de l'Association romande des historien(ne)s de l'art monumental régional (ARHAM) et du groupe «formation continue» (NIKE, BAK et ICOMOS).

Publications

On peut en outre signaler la parution des publications suivantes des collaborateurs de la section, parfois en association avec d'autres auteurs:

Jacques Bujard : « L'occupation du territoire neuchâtelois et les voies de communication de l'Antiquité au Moyen Age, un résumé » in *Revue historique neuchâteloise*, no 3-4, 2017, pp. 319-330.

Nicole Froidevaux : « Présences architecturales de loge maçonnique La Bonne Harmonie à Neuchâtel » in *Revue historique neuchâteloise*, no 3-4, 2016, pp. 203-228.

Claire FIGUET, « Inventorisation – documentation, L'histoire en dialogue avec le chantier », *Nützlich oder Überflüssig, Die Leitsätze zur Denkmalpflege in der Schweiz - Nécessaires ou superflus, les Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, Bâle, 2017, p. 56-59.

Claire Piguet, « Charles-Henri Matthey (1880-1956). Un nom qui restera attaché à la restauration de nos principaux monuments historiques », in *Monuments vaudois*, no 7, 2017, pp. 67-80.

C. Piguet, K. Ramirez, F. Hippenmeyer, pages neuchâteloises de la plaquette et du site Internet des Journées européennes du patrimoine 2017 (<http://journées-du-patrimoine.ne.ch/>).